compte rendu

sujet	Réunion des Délégués du Personnel : EDP DP DT SUD OUEST MP
date réunion	Vendredi 21Janvier 2011 10 heures en salle CAMUS
Représentants du personnel présents	
Représentants du personnel excusés	
Représentants FT	Jean-François PENDANX
Prochaine réunion	Vendredi 18 février à 10 heures en salle CAMUS

12 Questions sur 4 pages
Durée : heure minutes

Questions posées par Mme FAUX-BIGOT

Question

1) Quels sont les – nombre, caractéristique, localisation – de chaque poste de cadre, ouvert à recrutement durant le 1er et le 2ème semestre 2011 ?

Réponse :

Il ne nous est pas possible dans les délais d'apporter une réponse à cette question. Elle vous sera communiquée ultérieurement.

Question

2) Quelle proportion sera en promotion et quelles catégories de promotions ?

Réponse

Il ne nous est pas possible dans les délais d'apporter une réponse à cette question. Elle vous sera communiquée ultérieurement.

Question

3) Quels sont les programmes de préparation, de formation et d'accompagnement proposés aux candidats à une promotion ?

Réponse

Il ne nous est pas possible dans les délais d'apporter une réponse à cette question. Elle vous sera communiquée ultérieurement.

Question

4) Quels sont les dispositifs et mesures mis en place sur le périmètre DP garantissant une correction effective des déséquilibres Hommes/Femmes en matière de promotions ?

Réponse

Il ne nous est pas possible dans les délais d'apporter une réponse à cette question. Elle vous sera communiquée ultérieurement.

Question

5) De quel objectif quantitatif de correction des inégalités Homme/Femme s'est doté la direction ?

Réponse

Il ne nous est pas possible dans les délais d'apporter une réponse à cette question. Elle vous sera communiquée ultérieurement.

Questions posées par Mme Marie Madeleine UHART

Question

6) A quelle date les services de la DTMP vont déménager? Quels sont les services concernés par ce déménagement?

Réponse

Le déménagement est prévu courant mai 2011. La date exacte n'est pas encore connue. Il s'agit de l'état major de la DTMP ainsi que les salariés d'Orange Avenir.

Question

7) Peut on connaitre le nombre de TPS signés en 2010 pour la DTMP?

Réponse

Il y a eu 5 TPS signés en 2010 pour la DT MP

Question

8) Dans l'avenant n°2 de l'accord sénior du 23/12/2010, il est fait mention (page5) du remboursement par FT du rachat de deux trimestres d'études par année civile concernée au titre de la pension (option qui ne concerne pas la durée d'assurance tous régimes confondus).Pouvez vous expliciter ce paragraphe? Les salariés qui seraient intéressés ont ils l'obligation de racheter les deux autres trimestres de l'année civile?

Réponse

Il est indiqué qu'il s'agit de la partie proportionnelle, en effet sur un TPS, qui est à 50% travaillé, seuls deux trimestres sont validés;
Le rachat permet de compléter les deux trimestres manquants, le salarié rachète donc uniquement ces 2 trimestres et sur justificatif se fera rembourser par l'entreprise dans le cadre du TPI, c'est 40%, soit 1,6 trimestres

Question
9) Pour les salariés nés après le 1/07/1951 qui sont en CFC et qui doivent faire 4 mois de plus pour obtenir la retraite, le CFC sera t il prolongé?
Réponse
Pour les AFO le CFC n'est pas prolongé. Les salariés conservent les dispositions en vigueur au moment de l'entrée dans le dispositif (conditions 2006 donc pas de décote) et seront mis à la retraite à la fin du mois de leur soixantième anniversaire. La nouvelle loi ne modifie en rien ces dispositions.

Pour les ACO : le CFC sera prolongé de 4 mois jusqu'à la nouvelle date de retraite à taux plein soit 4 mois après la date de fin initiale.

Question
10) Les salariés en TPI peuvent ils effectuer leur temps de travail dans une association?
Réponse
Non, la possibilité de mécénat est réservé à la période de TPS telle que prévue dans l'accord séniors

Question posées par Mme BERROCAL
Question :
11) Une réponse a été apportée pour la mise en œuvre de l'article 5 de l'accord salarial concernant les fonctionnaires des Classe I et II et le versement de la prime de rattrapage prévu par cet accord pour les 40 000 salariés concernés .
La situation des fonctionnaires D-bis n'a pas encore fait l'objet d'une décision, semble-t-il? Qu'en est-il aujourd'hui ? A quand une décision pour ces salariés avant que ne soit engagé un recours juridique ?
Réponse
Nous n'avons pas connaissance de cas de cadre DBIS similaire à celui concernant les classes I et II.

Toutefois, en l'occurrence, il y a lieu de se rapprocher du BP RH de la DTSO pour lui signaler les situations évoquées dans votre question.

Question :

12) Peut-on savoir quand est prévu le déménagement de la DT vers Ravezies ? Quelles sont les solutions de restauration ? Et celles du stationnement ?

Réponse

Le déménagement est prévu en mai 2011 sans que la date précise ne soit connue.

Les solutions de restauration et de stationnement sont encore à l'étude.